



Note de présentation synthétique des CFU 2023 Ville et Annexes

L'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L2313-1 du CGCT pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux, et notamment les notes de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doivent être annexées au budget et au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville

1) Compte Financier Unique 2023 « Ville »

Le Compte Financier Unique rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis, par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ainsi, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique et, dans tous les cas, avant la clôture de l'exercice suivant.

La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Concernant le résultat de la section d'investissement, le besoin de financement ou l'excédent de la section de fonctionnement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique, qui est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes.

A Verneuil-en-Halatte, l'année 2023 s'est déroulée, comme les années précédentes, dans une démarche permanente d'efficience des dépenses de fonctionnement, par souci de gestion performante, en tenant compte des diverses augmentations structurelles de prix et pour compenser la baisse des ressources provenant de l'Etat qui s'est traduite par une disparition de la dotation globale de fonctionnement.

Pour une meilleure comparaison avec les années précédentes, l'analyse des résultats est réalisée en prenant en compte les dépenses réelles et les recettes réelles.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En ce qui concerne l'analyse des résultats :

- Les recettes réelles (5 943K€) ont diminué de - 2,78 % par rapport au CA 2022 (6 113K€) (hors résultat reporté). Hors recettes de cession (produits non récurrents) les recettes en 2023 s'élèvent à 5 855 K€ contre 5 524 K€ en 2022 soit + 6%. Le taux de réalisation des recettes totales (hors résultat reporté et opérations d'ordre) par rapport au BP 2023 est de 104,65%

- Les dépenses réelles (4 409K€) sont en augmentation de + 7,5 % par rapport au CA 2022 (4 101K€)
- Le taux de réalisation des dépenses totales par rapport au budget primitif est de 110,2 %
- Le résultat global de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élève à 5 044K€

Le résultat de clôture passe de 3 961 K€ en 2022 à 5 044 K€ en 2023.

1. Section de fonctionnement : les dépenses

Sens	Section	Chapitre	BP+DM 2023	CFU 2023
Dépense	Fonctionnement	011-Charges à caractère général	1 800 000,00 €	1 375 439,40 €
Dépense	Fonctionnement	012-Charges de personnel et frais assimilés	2 500 000,00 €	2 375 127,42 €
Dépense	Fonctionnement	014-Atténuations de produits	56 000,00 €	46 862,88 €
Dépense	Fonctionnement	023-Virement à la section d'investissement	3 915 106,19 €	0,00 €
Dépense	Fonctionnement	042-O d'ordre de transfert entre sections	600 000,00 €	569 993,15 €
Dépense	Fonctionnement	65-Autres charges de gestion courante	657 000,00 €	481 646,98 €
Dépense	Fonctionnement	66-Charges financières	132 893,81 €	125 306,66 €
Dépense	Fonctionnement	67-Charges exceptionnelles	10 000,00 €	0,00 €
Dépense	Fonctionnement	68-Dotations provisions risques et charges	5 000,00 €	5 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	Total	9 676 000,00 €	4 979 376,49 €

2. Section de fonctionnement : les recettes

Sens	Section	Chapitre	BP+DM 2023	CFU 2023
Recette	Fonctionnement	002-Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 961 193,20 €	
Recette	Fonctionnement	013-Atténuations de charges	34 892,80 €	57 636,70 €
Recette	Fonctionnement	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 000,00 €	118 945,59 €
Recette	Fonctionnement	70-Produits des services, du domaine et ventes divers	222 100,00 €	331 322,89 €
Recette	Fonctionnement	73-Impôts et taxes	1 290 831,00 €	1 305 937,90 €
Recette	Fonctionnement	731 - Fiscalité locale	2 397 871,00 €	2 396 374,92 €
Recette	Fonctionnement	74-Dotations, subventions et participations	1 585 102,00 €	1 628 135,15 €
Recette	Fonctionnement	75-Autres produits de gestion courante	110 500,00 €	135 377,03 €
Recette	Fonctionnement	76-Produits financiers	10,00 €	12,60 €
Recette	Fonctionnement	77-Produits exceptionnels	37 500,00 €	88 180,00 €
Recette	Fonctionnement	Total	9 676 000,00 €	6 061 922,78 €

3. Section de fonctionnement : les résultats

	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		3 961 193,20
Opérations de l'exercice	4 979 376,49 €	6 061 922,78 €
Résultats de l'exercice 2023		1 082 546,29 €
Résultats de clôture		5 043 739,49 €

Avec l'**excédent de fonctionnement reporté**, la section de fonctionnement révèle, avant affectation des résultats, un **excédent de clôture de 5 044 K€** (Excédent reporté 3 961 K€ + excédent 2023 de 1 082 K€).

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Sur l'ensemble des dépenses réelles d'investissement, 2 572 K€ ont été consacrés aux dépenses d'équipement, (704 K€ ont été engagés et seront repris dans le budget 2024 en report).

- Les dépenses à reporter s'élèvent à 704 K€ en raison des travaux engagés qui se termineront en 2024 et les recettes reportées soit 495 K€ en raison des travaux engagés et à terminer en 2024 et des diverses subventions à percevoir.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2023 ont été les suivantes :

- L'acquisition d'une propriété située 59-61 rue Président Wilson pour un projet d'aménagement d'un retournement bus (164 K€)
- Les travaux réalisés pour la première partie de la création de la voie douce rue de l'égalité, création de la voie verte rue des bois et création de la rue Gaston de Bourbon (1 600 K€)
- Travaux d'extension de la salle des fêtes transformée en cantine scolaire (241 K€)
- Passage au LED au musée, au tennis, salle des fêtes, gymnase, Salomon de Brosse et salle communale école Jules Ferry (70 K€).
- Acquisition d'un nouveau véhicule pour la police municipale (48 K€)
- Création d'un cheminement piétons pour accéder de la salle des fêtes au tennis (13 K€)
- Mise aux normes PMR de l'entrée de la salle des fêtes (35 K€)
- Acquisition d'un tableau blanc et de mobilier pour la création d'une classe (11 K€)
- Mise en place de PPMS dans chaque école (12 K€)
- Mise en place de structure de jeux maternelle Ferry (11 K€)
- Changement des menuiseries au gymnase Calmette (19 K€)
- Création de place de parking au niveau du cabinet médical rue Victor Hugo (32 K€)
- Nombreuses reprises de trottoirs et de voiries (155 K€)

Les recettes d'investissement s'établissent à 4 100 K€ et il n'y a pas eu besoin de recourir à l'emprunt. Les recettes à reporter s'élèvent à 541 K€.

Le besoin de financement de la section d'investissement pour 2023 s'élève à 140 K€, constitué du solde des restes à réaliser (RAR) 2023 de 209 K€ auquel se soustrait le résultat excédentaire de l'exercice 69 K€.

L'épargne brute (*recettes réelles de fonctionnement - les dépenses réelles de fonctionnement*) mesure la capacité de la collectivité à générer des excédents de fonctionnement disponibles, si besoin est, pour de l'investissement futur. Elle s'établit à **1 801 K€** et permet de construire un budget 2024 comportant des projets d'investissements conséquents malgré le faible montant prévue de la DGF.

Population INSEE pour 2023: 4 851 Habitants

Population INSEE pour 2022: 4 853 Habitants

L'encours de dette au 31/12/2023 est de 2 118 K€, soit 436 €/par habitant (684 € pour la strate).

Toutes sections confondues (investissement et fonctionnement), **le résultat de l'exercice 2023 sera excédentaire de 1 041 K€** (Excédent de fonctionnement 1083 K€ + déficit d'investissement - 42 K€).

Toutes sections confondues (investissement et fonctionnement), **le résultat de clôture intégrant les résultats des exercices antérieurs sera excédentaire de 5 113 K€** (Excédent de fonctionnement 5 044 K€ + excédent d'investissement 69 K€)

1. Section d'investissement : les dépenses

Sens	Section	Chapitre	BP+DM 2023	CFU 2023
Dépense	Investissement	001-Solde d'exécution de la section invest. reporté		
Dépense	Investissement	040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 000,00 €	118 945,59 €
Dépense	Investissement	041-Opérations patrimoniales	252 893,81 €	97 287,81 €
Dépense	Investissement	16-Emprunts et dettes assimilées	1 354 202,92 €	1 353 002,92 €
Dépense	Investissement	20-Immobilisations incorporelles	699 436,30 €	142 123,55 €
Dépense	Investissement	21-Immobilisations corporelles	4 607 204,17 €	2 430 155,79 €
Dépense	Investissement	Total	6 949 737,20 €	4 141 515,66

2. Section d'investissement : les recettes

Sens	Section	Chapitre	BP+DM 2023	CFU 2023
Recette	Investissement	001-Solde d'exécution de la section invest. reporté	110 281,96 €	
Recette	Investissement	021-Virement de la section de fonctionnement	3 915 106,19 €	
Recette	Investissement	024-Produits de cessions	88 180,00 €	0,00 €
Recette	Investissement	040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	600 000,00 €	569 993,15 €
Recette	Investissement	041- Opérations patrimoniales	252 893,81 €	97 287,81 €
Recette	Investissement	10-Dotations, fonds divers et réserves	520 000,04 €	1 880 529,77 €
Recette	Investissement	13-Subventions d'investissement	540 784,00 €	629 615,48 €
Recette	Investissement	16- Emprunt et dépôt et cautionnement	922 491,20 €	922 491,20 €
Recette	Investissement	23- Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
Recette	Investissement	Total	6 949 737,20 €	4 099 917,41 €

3. Section d'investissement : les résultats

	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultat reportés N-1		110 281,96 €
Opérations de l'exercice	4 141 515,66 €	4 099 917,41 €
Résultats de l'exercice 2023	-41 598,25 €	
Résultat de clôture		68 683,71 €
Restes à réaliser	704 324,34 €	494 714,12 €
Solde des restes à réaliser	-209 610,22 €	
Résultats définitifs	-209 610,22 €	68 683,71 €
BESOIN DE FINANCEMENT	- 140 926,51€	

Compte tenu des **résultats de clôture l'exercice 2023** qui sont caractérisés par :

- Un excédent sur la section de fonctionnement de **5 043 739,49 €**
- Un excédent sur la section d'investissement de **68 683,71 €**
- Restes à réaliser à reporter en 2024 : **209 610,22 €**

Section d'investissement (dépenses) : 704 324,34 €

Section d'investissement (recettes) : 494 714,12€

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un besoin financier de **140 926,51 €** (RAR 2023 dépenses - (excédent d'investissement + RAR 2023 recettes).

III. INFORMATIONS FINANCIERES

L'état de la dette :

RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2023



Profil de l'encours de la dette de 2019 à 2026 (situation au 31 décembre 2023)

L'endettement moyen de la strate par habitant est de 684 € (source DGCL). Population INSEE 12/2023 : 4 851 h



Endettement ville de Verneuil / habitant en € **778 691 603 542 436 349 266 184**

Les principaux Ratios :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Population (nombre d'habitants)	4 795	4 755	4 747	4 792	4 853	4 851
Dépenses réelles fonctionnement /population	925 €	774 €	772 €	814 €	845 €	909 €
Produit des impositions directes/population	580 €	614 €	631 €	673 €	726 €	763 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 309 €	1 380 €	1 090 €	1 106 €	1 260 €	1 225 €
Dépenses d'équipement brut/population	534 €	394 €	179 €	265 €	218 €	530 €
En cours de dette/population (au 31/12/N)	858 €	776 €	692 €	598 €	542 €	436 €
Dotations globales de fonctionnement/population	26,00 €	7,80 €	1,40 €	0,00 €	0,00 €	0,62 €
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement en%	47,2%	56,0%	58,7%	58,5%	58,1%	53,9%
Dépense de fonct. et remboursement de la dette en capital /recettes réelles de fonctionnement en%	105,0%	82,0%	78,8%	81,5%	75,2%	81,8%
Dépenses d'équipement brut /recettes de fonctionnement	41,0%	38,0%	16,5%	24,0%	21,1%	83,8%
En cours de la dette /recettes réelles de fonctionnement	65,5%	74,0%	63,5%	54,0%	43,0%	35,6%

A côté des ratios d'informations financières, d'autres ratios utilisés par les services des trésoreries et les chambres régionales des comptes permettent d'analyser la santé financière des communes :

- **La capacité de désendettement** (le rapport entre l'encours de la dette et l'équivalent brut dégagé au titre de l'exercice) est de 1,18 ans en 2023. Le seuil d'alerte se situe à partir de 11 ans.
- **Le coefficient d'autofinancement** courant mesure la capacité de la ville à financer les investissements après paiement des charges de fonctionnement et de la dette (charges de fonctionnement+ remboursement de la dette/Produits de fonctionnement). Plus le ratio est faible plus la capacité d'investissement est élevée. Pour Verneuil en 2022 ce ratio s'élevait à 75,15% et pour 2023 il est de 81,79%. Lorsque le ratio est supérieur à 100%, la commune doit recourir à de nouveaux emprunts pour financer ses investissements.
- **Ratio de rigidité des charges structurelles** mesure dans la section de fonctionnement le poids des charges difficilement compressibles (charges de personnel + annuité de la dette/Produit de fonctionnement). A plus de 65% le seuil d'alerte est atteint car il n'y a plus de marge de manœuvre si les recettes baissent. A Verneuil en 2023, il est de 47,57% et est donc largement sous le seuil d'alerte (46,03% en 2022).
- **La capacité d'endettement de la ville** (Encours de la dette au 31/12/N /recettes réelles de fonctionnement) est égal à 0,36 année pour 2023 soit à quasiment un tiers du seuil critique retenu par les Chambres régionales des Comptes : 1,45 /an (0,43 en 2022).
Ce ratio permet de déterminer le temps théorique qu'il faudrait à la collectivité pour solder l'intégralité de sa dette en employant la totalité de ses produits pour l'éteindre.

IV. CONCLUSION

En 2023, la commune de Verneuil-en-Halatte présente, de nouveau, des résultats satisfaisants sans avoir augmenté les taxes locales grâce à une grande rigueur de pilotage budgétaire et un souci constant de trouver des recettes externes.

En fonctionnement, comme l'an dernier, un contrôle de gestion a encore été réalisé notamment sur les charges générales malgré de nombreux facteurs exogènes d'augmentation.

Compte tenu du contexte budgétaire national et des nouvelles contraintes budgétaires exogènes, il nous appartiendra de maintenir un contrôle permanent sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et il est possible d'envisager un budget primitif 2024, avec des projets d'investissement nouveaux.

V. BUDGETS ANNEXES

1) Budget Eau potable

a) Section d'exploitation : les résultats

Sens	Section	Chapitre	BP 2023	CFU 2023
Dépense	Exploitation	002- résultat d'exploitation reporté (déficit)		
Dépense	Exploitation	011- Charges à caractère général	55 084,23 €	3 071,77 €
Dépense	Exploitation	042-O d'ordre de transfert entre sections	93 415,77 €	93 415,77 €
Dépense	Exploitation	65- Autres charges de gestion courante	50 000,00 €	0,00 €
Dépense	Exploitation	67- Charges exceptionnelles	150 058,50 €	0,00 €
Dépense	Exploitation	68- Dotations aux provisions	1 441,50 €	1 441,50 €
Dépense	Exploitation	Total	350 000,00 €	97 929,04 €

Sens	Section	Chapitre	BP 2023	CFU 2023
Recette	Exploitation	002-Résultat d'exploitation reporté	269 171,64 €	
Recette	Exploitation	042-Op d'ordre de transfert entre sections	5 211,11 €	5 211,11 €
Recette	Exploitation	75-Redevance versés par les fermiers	75 617,25 €	121 645,98 €
Recette	Exploitation	Total	350 000,00 €	126 857,09 €

	dépenses ou déficit	recettes ou Excédents
Résultats reportés N-1		269 171,64 €
Opérations de l'exercice	97 929,04 €	126 857,09 €
Résultats de l'exercice 2023		28 928,05 €
Résultats de clôture 2023		298 099,69 €
Résultats définitifs (R002)		298 099,69 €

Les recettes de fonctionnement liées à la vente de l'eau sont un peu plus élevées par rapport à 2022 (+10 K€). Le produit de la surtaxe sert à financer les amortissements via les dotations (93 K€).

Il a été décidé en 2023 de ne pas augmenter le prix de l'eau soit 0,75€/m³.

Fin 2023, le **résultat d'exploitation** du budget « eau potable » s'établit en excédent à **+28,9 K€** (recettes 126,8 K€ - dépenses 97,9 K€).

Le **résultat cumulé de fonctionnement** s'établit au 31/12/2023 à **+298 K€** (excédent reporté +269 K€ + excédent 2023 : + 29K€).

b) Section d'investissement : les résultats

Sens	Section	Chapitre	BP 2023	CFU 2023
Dépense	Investissement	040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	5 211,11 €	5 211,11 €
Dépense	Investissement	041- Opérations patrimoniales	4 666,64 €	
Dépense	Investissement	20 - Immobilisations incorporelles	146 516,05 €	
Dépense	Investissement	21- Immobilisations corporelles	435 606,20 €	
Dépense	Investissement	23 - Immobilisations en cours	200 000,00 €	
Dépense	Investissement	Total	792 000,00 €	5 211,11 €

Sens	Section	Chapitre		
Recette	Investissement	001-Solde d'exécution section Inv. reporté		
Recette	Investissement	040 - Op d'ordre de transfert entre sections	93 415,77 €	93 415,77 €
Recette	Investissement	041 - Opérations patrimoniales	4 666,64 €	
Recette	Investissement	Total	792 000,00 €	93 415,77 €

	dépenses ou déficit	recettes ou Excédents
Résultats reportés N-1		693 917,59 €
Opérations de l'exercice	5 211,11 €	93 415,77 €
Résultats de l'exercice 2023		88 204,66 €
Résultats de clôture 2023		782 122,25 €
Restes à réaliser	87 594,72 €	
Résultats définitifs (R001)		782 122,25 €

Le résultat d'investissement de l'exercice s'établit en excédent à **+88,2 K€** (recettes 93,4 K€ - dépenses 5,2 K€).

Aucune dépense n'a été réalisée en 2023 à part les écritures d'ordre de reprise de subvention.

Les études engagées chez SAFEGE pour 51 K€ HT concernant les diagnostics du réseau d'eau potable ont été reportées dans les restes à réaliser sur l'exercice 2024 (les restes à réaliser en dépenses sont de 87,5 K€ au total).

L'excédent d'investissement cumulé s'établit au 31/12/2023 à **782,1 K€** (excédent antérieur : 693,9 K€ + excédent 2023 : +88,2 K€).

L'excédent cumulé du budget eau potable s'établit au 31/12/2023 à **environ 1 080,2 K€** (fonctionnement + 298,1 K€ et investissement + 782,1 K€).

2) Budget Assainissement

a) Section d'exploitation : les résultats

Sens	Section	Chapitre	BP 2023	CFU 2023
Dépense	Exploitation	011- Charges à caractères générales	24 705,86 €	8 233,08 €
Dépense	Exploitation	042- Op d'ordre de transfert entre sections	175 294,14 €	175 294,14 €
Dépense	Exploitation	65- Autres charges de gestion courante	20 000,00 €	
Dépense	Exploitation	67- Charges exceptionnelles	250 000,00 €	
Dépense	Exploitation	Total	470 000,00 €	183 527,22 €

Sens	Section	Chapitre	BP 2023	CFU 2023
Recette	Exploitation	002 - Résultat d'exploitation reporté	312 114,60 €	
Recette	Exploitation	042 - Op d'ordre de transfert entre sections	8 044,20 €	8 044,20 €
Recette	Exploitation	70 - Vente de produits fabriqués, prestat° services	19 000,00 €	142 700,00 €
Recette	Exploitation	75 - Autres produits de gestion courante	130 841,20 €	114 516,07 €
Recette	Exploitation	Total	470 000,00 €	265 260,27 €

	dépenses ou déficit	recettes Excédents
Résultats reportés N-1		312 114,60 €
Opérations de l'exercice	183 527,22 €	265 260,27 €
Résultats de l'exercice 2023		81 733,05 €
Résultats de clôture 2023		393 847,65 €
Résultats définitifs		393 847,65 €

Le résultat d'exploitation de l'année du budget « assainissement » s'établit en excédent à **+81,7K€** (recettes 265,2 € - dépenses 183,5 €).

L'excédent cumulé du budget assainissement s'établit au 31/12/2023 à **+ 393,8 K€** (excédent antérieur : + 312,1 K€ + excédent 2023 +81,7 K€).

Les dépenses réelles d'exploitation sont composées des dotations aux amortissements : 175,3 K€ ainsi que des charges à caractère général pour 8,2K€ (honoraires pour des contrôles assainissement et des frais d'annonces) et les recettes, de la surtaxe communale (142,7 K€) et les recettes des nouveaux branchements (114,5 K€).

Le prix de la surtaxe n'augmente pas et reste fixé à 0,80€/m³.

b) L'investissement : les résultats

Sens	Section	Chapitre	BP 2023	CFU 2023
Dépense	Investissement	040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	8 044,20 €	8 044,20 €
Dépense	Investissement	041 – Opérations patrimoniales	1 197,46 €	
Dépense	Investissement	20-Immobilisations incorporelles	300 000,00 €	
Dépense	Investissement	21-Immobilisations corporelles	1 020 758,34 €	
Dépense	Investissement	23-Immobilisations en cours	150 000,00 €	
Dépense	Investissement	Total	1 480 000,00 €	8 044,20 €

Sens	Section	Chapitre	BP 2023	CFU 2023
Recette	Investissement	001- Solde d'exécution section Inv. reporté	1 303 508,40 €	
Recette	Investissement	040 - Op d'ordre de transfert entre sections	175 294,14 €	175 294,14 €
Recette	Investissement	041 – Opérations patrimoniales	1 197,46 €	
Recette	Investissement	27 – Créance sur transfert déduction tva		
Recette	Investissement	Total	1 480 000,00 €	175 294,14 €

	dépenses ou déficit	recettes ou Excédents
Résultats reportés N-1		1 303 508,40 €
Opérations de l'exercice	8 044,20 €	175 294,14 €
Résultats de l'exercice 2023		167 249,94 €
Résultats de clôture 2023		1 470 758,34 €
Restes à réaliser	300 398,04 €	
Résultats définitifs		1 470 758,34 €

Le résultat d'investissement de l'exercice s'établit en excédent à **+167,2 K€** (recettes 175,2 K€ - dépenses 8 K€).

L'excédent d'investissement cumulé du budget assainissement s'établit

(Excédent antérieur : 1 303,5 K€ + excédent 2023 : 167,2 K€).

Il n'y a pas eu de travaux d'assainissement en 2023, toutefois, nous avons lancé des études chez Amodiag Environnement concernant la réalisation de diagnostics du réseau d'assainissement et schéma des eaux pluviales pour un montant de 250,3 K€ HT (somme reportée en restes à réaliser sur l'exercice 2024).

L'excédent cumulé du budget assainissement s'établit au 31/12/2023 à **1 864,5 K€** (excédent d'exploitation 393,8 K€ + excédent d'investissement 1 470,7 K€).

Fin de la note de présentation des Comptes Financiers Unique 2023.